

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt cinq, le dix juillet, le Conseil de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni Parc des Expositions - 46, route de MACON - 71 120 CHAROLLES, sous la présidence de Monsieur Gérard GORDAT suivant la convocation en date du 4 juillet 2025.

DÉLIBÉRATION N° DEL2025_072 - CENTRES NAUTIQUES INTERCOMMUNAUX TARIFS PISCINES LE GRAND CHAROLAIS

La piscine intercommunale basée à Paray-le-Monial est actuellement utilisée notamment pour les activités aquatiques par les écoles du territoire dans le cadre du dispositif « Savoir nager ».

Les créneaux dédiés ont été élargis afin de permettre au plus grand nombre d'enfants d'acquérir la maîtrise de la natation avant leur entrée au collège. Le nombre d'enfants accueillis est passé de 600 à 1800.

Parallèlement, l'équipement est également ouvert pour des activités sportives de loisirs tel que l'aquagym à l'ensemble des usagers qui le souhaite.

En 2023, une modification des inscriptions aux cours d'aquagym et d'aquabike est intervenue avec un système de cycle.

Dans un souci d'adaptation aux attentes des usagers et pour faire face à l'augmentation croissante de la demande, il est aujourd'hui proposé de modifier de nouveau les modalités d'inscriptions au cours d'aquagym et d'aquabike ainsi que la tarification afférente.

A partir de la rentrée 2025, les usagers pourront s'inscrire et payer directement pour les cours d'aquagym et d'aquabike sur le nouveau portail de services à destination des usagers.

L'utilisateur disposera d'une visibilité sur le planning des cours à 3 semaines avec un nombre maximum d'inscriptions à 3 cours par semaine (aquabike et aquagym confondus).

Ce dispositif facilite les démarches pour les usagers et permet une rotation des participants aux activités.

Compte tenu des changements, il est nécessaire de modifier la tarification comme suit :

- Séance d'aquagym : 5 € en tarif réduit (Le Grand Charolais) et 6,50 € en plein tarif
- Séance d'aquabike : 7 € en tarif réduit (Le Grand Charolais) et 9 € en plein tarif.

Il est également proposé de modifier le tarif du maillot de bain en le passant de 7 € à 8 €.

Les autres tarifs demeurent inchangés.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité de modifier la tarification des cours d'aquagym et d'aquabike compte tenu des nouvelles modalités d'accès à ces activités,

Considérant l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 24 juin 2025,

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Considérant la consultation du Conseil des maires en date du 10 juin 2025,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DÉCIDE

- D'approuver les tarifs applicables pour les piscines du Grand Charolais suivants à compter du 08 septembre 2025 :

	CHAROLLES		DIGOIN		PARAY LE MONIAL	
	tarif réduit	plein tarif	tarif réduit	plein tarif	tarif réduit	plein tarif
entrée gratuite						
entrée enfant	1,30 €	1,90 €	1,30 €	1,90 €	1,90 €	2,70 €
entrée intermédiaire	1,80 €	2,40 €	1,80 €	2,40 €	2,20 €	3,00 €
entrée adulte	2,50 €	3,20 €	2,50 €	3,20 €	3,10 €	4,10 €
Groupes enfants	1,30 €	1,90 €	1,30 €	1,90 €	1,90 €	2,70 €
carte 10 entrées enfants	10,00 €	15,00 €	10,00 €	15,00 €	15,00 €	21,00 €
carte 10 entrées étudiants	14,00 €	19,00 €	14,00 €	19,00 €	17,00 €	24,00 €
carte 10 entrées adultes	20,00 €	25,00 €	20,00 €	25,00 €	24,00 €	32,00 €
Carte mensuelle nominative avec photo (juin-juillet-août) <18ans	26,00 €	34,00 €	26,00 €	34,00 €	26,00 €	34,00 €
Carte mensuelle nominative avec photo (juin-juillet-août) >18ans	50,00 €	65,00 €	50,00 €	65,00 €	50,00 €	65,00 €
aquaform	5,00 €	6,50 €	5,00 €	6,50 €	5,00 €	6,50 €
aquabike					7,00 €	9,00 €
bébé nageurs					5,30 €	5,80 €
carte 10 séances bébé nageurs					42,00 €	46,40 €
maillots de bain à l'unité établissements scolaires (hors écoles primaires du Grand Charolais)		8,00 €		8,00 €		8,00 €
					25 € par heure (10 nageurs max par ligne d'eau)	

- De préciser que bénéficiant du tarif réduit : les habitants de la Communauté de Communes Le Grand Charolais et sur présentation d'un justificatif de domicile ;

- La gratuité s'applique aux enfants de moins de 6 ans et aux ALSH du Grand Charolais ainsi qu'aux campeurs du camping de Charolles ;

- Le tarif enfant s'applique aux enfants de 6 à 17 ans ;

- Le tarif intermédiaire s'applique aux étudiants de plus de 18 ans, aux demandeurs d'emploi et aux titulaires de la carte d'invalidité (sur présentation d'un justificatif) ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

- **Pour le tarif groupe enfants : une gratuité est octroyée pour l'adulte accompagnant selon la réglementation des accueils collectifs de mineurs ;**
- **D'autoriser le Président, ou son représentant, à réaliser l'ensemble des démarches administratives et financières nécessaires à ce dossier et à signer l'ensemble des documents y afférents.**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de conseillers en exercice : 74	Secrétariat de séance assuré par : Myriam PEJOUX
Membres présents à la séance : 50	Votants : 63

Délégués Communautaires Présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISSET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Elisabeth PONSOT, David BÊME, Daniel BERAUD, Jean-Michel ROSSAT, Michelle BONNOT, Patrick BOUILLON, Hubert BURTIN, Jacky COMTE, Nathalie COQUELIN, Romuald COSSON, André COTTIN, Anne-Thérèse BLANCHARD, Anne DEGRANGE, Pierre URCISSIN, Laurent MANSON, Philippe DUMOUX, Roger DURAND, ÉRIC NAGRAL, Marie-Agnès FORGEAT, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Nicole GEORGES, Gérard LALLEMENT, Fabrice CHARLES, Martine DESPLANS, Edith TERRIER, Daniel MELIN, Lolita RODRIGUEZ, Philippe AUMEUNIER, Bérénice PORTIER, Pascal RAMEAU, Pascal LOPES DE LIMA, Nicolas LORTON, Béatrice LECONTE, Myriam PEJOUX, Marie-France MAUNY, Elodie HENRY, JOURNET Pauline, Marc DEROO, Patrice MAILLY, Jean-Claude MICHEL, Hervé BERNIGAUD, Richard PERRIER, Yves LABAUNE

Délégués ayant donné pouvoir :

Catherine CLERGUÉ à André ACCARY, Louis ACCARY à Anne DEGRANGE, Céline BIJON à Béatrice LECONTE, Éric BOURDAIS à Jacky COMTE, Chantal CHAPPUIS à David BÊME, Thierry DESJOURS à Nicole GEORGES, Paul DUMONTET à Gérald GORDAT, Aurore PERRIER à Pierre BERTHIER, Annie-France MONDELIN à Marie-France MAUNY, Jean-Marc NESME à Gilles PERRETTE, Bernard PLET à Myriam PEJOUX, Michel TRAVELY à Anne-Thérèse BLANCHARD, Daniel THERVILLE à Philippe AUMEUNIER

Délégué(es) absent(es) non suppléé(es) et non représenté(es) :

Thierry AUCLAIR, Annie BOISSARD, Georges BORDAT, Guillaume CHAUVEAU, Franck BASSET, Cédric FRADET, Stéphane JOURNET, Emmanuel REY, Nathalie LELIEVRE, Jean-Baptiste LEFORT, Esmel Bienin DAVID

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 10 juillet 2025
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais